



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

CES/2000/2
24 mai 2000

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE et COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

CONFÉRENCE DES STATISTIENS EUROPÉENS

Quarante-huitième réunion plénière
(Paris, 13-15 juin 2000)

**Questions découlant de la session de mai 2000
de la Commission économique pour l'Europe**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

La Commission économique pour l'Europe a tenu sa session annuelle de l'an 2000 à Genève, du 3 au 5 mai 2000. Dans la présente note, le secrétariat donne un aperçu des débats qui intéressent la Conférence des statisticiens européens. M. Longva a participé à la session au nom de la Conférence.

Plusieurs questions concernant directement la Conférence ont été examinées à cette session. Les points de fond ci-après étaient inscrits à l'ordre du jour de cette session : régénération économique de l'Europe du Sud-Est; possibilités de renforcer la coopération régionale au sein de la CEE, au vu des résultats du processus de transition; activités opérationnelles : repenser la stratégie; questions intersectorielles et centres d'intérêt transsectoriels de la Commission et de ses organes subsidiaires principaux; contribution aux débats et aux manifestations de portée mondiale; et rapport sur les travaux du Groupe d'experts du programme de travail.

Les décisions et recommandations de la CEE à sa session annuelle ne prêtent pas à controverse et sont en accord avec les procédures et politiques de la Conférence. Un projet de décision de la Conférence concernant les résultats de la session qui intéressent la Conférence figure au paragraphe 22.

I. QUESTIONS EXAMINÉES À LA SESSION DE LA COMMISSION QUI SE RAPPORTENT À LA CONFÉRENCE

a) La régénération économique de l'Europe du Sud-Est

1. Conformément à ce qui était demandé dans le Plan d'action, le secrétariat a organisé un débat sur un grand thème économique. Le thème retenu cette année était la régénération économique de l'Europe du Sud-Est. Le débat s'est réparti en trois séances :

- La régénération économique de l'Europe du Sud-Est : faut-il aborder le processus de transition sous un autre angle ?
- Appui au processus de transition en Europe du Sud-Est : comment l'assistance financière et technique internationale devrait-elle être conçue et organisée, et à quoi devrait-elle exactement contribuer pour être réellement efficace ? La coopération régionale peut-elle contribuer à surmonter certains des problèmes clefs ?
- Les stratégies relatives à la politique économique et à la coopération régionale peuvent-elles faire fi du contexte politique ? Dans la négative, comment devraient-elles s'adapter ?

b) Possibilités de renforcer la coopération régionale au sein de la CEE, au vu des résultats du processus de transition

2. La Commission a réaffirmé l'intérêt de la coordination et de la coopération entre les organisations régionales. En ce qui concerne la CEE, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, actifs à l'échelon régional dans les domaines économique et social ainsi que dans celui de la sécurité, elle a souligné l'importance de la complémentarité et de la division actuelle du travail et préconisé de nouveaux efforts tant pour intensifier qu'améliorer l'ampleur de cette collaboration.

3. L'importance du partenariat entre la CEE et l'UE a été soulignée et la Commission a demandé que les relations de travail soient encore renforcées, en particulier dans le domaine de l'élaboration et de l'application future des règles et des normes, instruments majeurs de l'intégration européenne.

4. La Commission a en outre confirmé l'importance de la coopération sous-régionale, étape essentielle vers l'intégration régionale. Elle a fait valoir les incidences positives de la coopération régionale pour la croissance économique, l'investissement et le commerce, ainsi que la paix et la sécurité.

5. La Commission a préconisé une intensification du rôle de la CEE dans le soutien aux groupements et initiatives sous-régionaux et observé que la CEE pourrait appliquer à un nouveau programme destiné à la sous-région du Caucase l'expérience acquise de l'appui déjà accordé à ce type d'initiatives ou de groupements.

c) Activités opérationnelles : repenser la stratégie

6. La Commission a examiné les activités opérationnelles de la CEE et s'est penchée sur la manière dont le secrétariat pourrait recentrer et organiser ses activités opérationnelles en fonction d'une stratégie mieux définie. Elle a aussi étudié les initiatives de coopération technique interrégionale dans la région de la Méditerranée.

7. La Commission a réaffirmé l'importance des activités opérationnelles de la CEE en tant que moyen de développer l'application de ses conventions, protocoles, règles et normes, de favoriser les meilleures pratiques et les politiques arrêtées d'un commun accord, et de soutenir tant la coopération et l'intégration européennes que le processus de transition. Elle s'est déclarée convaincue que les conseillers régionaux continuaient à jouer un rôle important en conseillant les pays en transition et en les aidant à appliquer les règles, normes et conventions de la CEE.

8. La Commission est convenue qu'il fallait continuer d'accorder la priorité aux demandes d'assistance émanant des pays en transition les plus vulnérables, en particulier ceux de la CEI et des Balkans. Elle est également convenue que les décisions qui dictaient les choix des activités opérationnelles et leur rang de priorité devaient tenir compte des orientations qui se dégageaient des débats intergouvernementaux et être fondées sur des compétences effectives de la CEE et concorder avec les recommandations des vérificateurs externes. Enfin, il fallait, de l'avis général, étudier les moyens de renforcer l'Unité de coordination des activités opérationnelles pour faciliter sa tâche en ce qui concerne le choix, la définition des priorités et l'évaluation de ses activités.

9. Le secrétariat a été prié de procéder à des évaluations, centrées sur les résultats, des projets opérationnels afin de contribuer à fixer des priorités à ses travaux, lorsque cela était possible. Il fallait également, de l'avis général, définir des modalités intersectorielles et plurisectorielles d'exécution des activités opérationnelles.

10. La Commission a invité les pays à inscrire la CEE sur leurs listes d'institutions pouvant faire l'objet d'un financement. Dans le même temps, le secrétariat a été prié de renouveler ses efforts pour attirer les fonds, tant de sources publiques que privées.

11. La Commission s'est réjouie de l'initiative du secrétariat visant à mettre sur pied des projets communs avec la CEA et la CESAO pour la région de la Méditerranée, ainsi qu'avec la CESAP. Elle a demandé au secrétariat de poursuivre ses discussions avec la CEA et la CESAO, après avoir organisé des consultations avec les pays membres en vue de déterminer les domaines de coopération avec les deux autres commissions régionales. Certains pays ont demandé expressément que le secrétariat les informe en détail et à l'avance de ses projets de propositions dans ce domaine.

d) Questions intersectorielles et centres d'intérêt transsectoriels : point de la situation avec la participation des présidents des organes subsidiaires principaux

12. La Commission a approuvé la priorité accordée au transport et à l'environnement par le Comité des transports intérieurs, le Comité des politiques de l'environnement et leurs bureaux respectifs. Elle a encouragé la Réunion commune sur les transports et l'environnement à s'attacher activement au suivi et à

l'application du Programme commun d'action. Elle a également approuvé la poursuite des activités relatives au transport, à l'environnement et à la santé, à l'énergie et à l'environnement, ainsi que celles entreprises par l'Équipe spéciale intergouvernementale en vue de préparer la neuvième session de la Commission du développement durable.

13. La Commission a partagé les propositions des présidents des organes subsidiaires principaux selon lesquelles il était nécessaire d'engager, sur une base régulière, des débats et des activités éventuelles concernant les centres d'intérêt transsectoriels et les questions intersectorielles, dont l'atténuation des effets des émissions de CO₂ constituait un exemple. Les organes subsidiaires principaux ont été priés de faire rapport à la Commission sur les progrès accomplis à ce sujet.

14. La Commission a entériné la création de liens entre la CEE et les milieux d'affaires et est généralement convenue de la poursuite de cette coopération selon les principes proposés dans le document E/ECE/1377. Il a été décidé que le Groupe d'experts du programme de travail (ou un sous-comité de ce dernier) se saisirait des questions présentées dans ce document et mises en avant lors des débats, en particulier de l'élaboration de principes directeurs et des modalités éventuelles de facilitation du partenariat entre le secteur public et le secteur privé. Les organes subsidiaires principaux ont été priés d'examiner des questions comme le renforcement de la participation des petites et moyennes entreprises aux activités de la CEE.

15. Le secrétariat a été prié de fournir régulièrement des informations sur le développement de la participation des milieux d'affaires à ses différents comités et groupes de travail.

e) Contribution aux débats et aux manifestations de portée mondiale

16. La Commission a fait le point des contributions de la CEE aux débats et aux manifestations de portée mondiale et s'est déclarée résolument en faveur du rôle de la CEE en tant que bras régional de l'ONU, comme le voulait la résolution 1998/46 de l'ECOSOC. Elle s'est déclarée satisfaite de la capacité de la CEE à offrir, à l'échelon régional, un forum pour les questions économiques et sociales et à agir comme charnière entre les gouvernements et les ONG.

17. La Commission a déclaré approuver pleinement les conclusions de la Réunion régionale préparatoire de l'examen en l'an 2000 de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, qui représentait la contribution de la région de la CEE au processus mondial d'examen.

18. En tant que suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées, la Commission a décidé de convoquer une conférence ministérielle sur le vieillissement, sous les auspices de la CEE, et a accepté avec reconnaissance l'offre du Gouvernement allemand d'accueillir cette conférence à Berlin, en septembre 2002. Le Groupe des activités relatives à la population, de la CEE, est largement responsable des préparatifs de cette réunion. La Commission a par ailleurs approuvé le processus préparatoire présenté dans le document E/ECE/1378. Elle a également pris acte de ce que le Gouvernement allemand était disposé à contribuer financièrement aux préparatifs et invité instamment les autres gouvernements à apporter également leur soutien.

19. La Commission est convenue qu'il serait nécessaire de s'intéresser aux incidences financières découlant de la contribution de la CEE aux débats et aux manifestations de portée mondiale, y compris le renforcement éventuel du bureau du Secrétaire exécutif. Vu les ressources limitées à la disposition du secrétariat de la CEE, la Commission est convenue qu'à l'appui de tout nouveau mandat il importait que les crédits budgétaires complémentaires voulus soient fournis par l'organe d'où ce mandat émanerait.

f) Rapport sur les travaux du Groupe d'experts du programme de travail

20. Le Président du Groupe d'experts du programme de travail a appelé l'attention sur les tâches accomplies par le Groupe depuis la cinquante-quatrième session de la Commission et donné un aperçu de certaines de ses activités futures.

g) Questions diverses

21. Au titre de ce point un document de séance intitulé "Défis posés à la région : éléments d'une réaction de la CEE" a été distribué. Lors des débats, la Commission a approuvé la proposition de ce document, visant à ce que les pays membres et les organes subsidiaires principaux fassent parvenir leurs commentaires à ce sujet avant le 15 juin et que ce document fasse l'objet d'un débat lors de la réunion informelle spéciale de juin 2000, pour décider de la suite à donner.

II. PROJET DE DÉCISION DE LA CONFÉRENCE

22. La Conférence considérera sans doute que ses méthodes de travail et ses modalités de fonctionnement cadrent déjà en grande partie avec celles recommandées lors du débat qui a eu lieu à la session de la Commission. Elle souhaitera donc peut-être :

a) Remercier Eurostat de faciliter la participation des représentants des pays d'Europe centrale et orientale ainsi que des pays de la CEI aux réunions plénières annuelles de la Conférence des statisticiens européens ainsi qu'à certaines autres réunions prioritaires inscrites au programme de travail de la Conférence, en permettant aux représentants des services de statistique de ces pays de recourir aux fonds PHARE et TACIS de la Commission européenne pour financer leur participation à ces réunions;

b) Constater que la Division de statistique de la CEE collabore déjà étroitement et agit en partenariat avec Eurostat, l'OCDE, la Division de statistique de l'ONU et d'autres organisations internationales pour exécuter le programme de travail de la Conférence et aussi, dans une large mesure, pour aider les secrétariats à recueillir des statistiques auprès des pays membres de la CEE.
